



Le 2 décembre 2015

Monsieur Serge Chénier
Maire
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
2121, chemin des Hauteurs
Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec) J0T 2J0

Monsieur Robert Gravel
Président du conseil d'administration
Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

Messieurs,

La présente fait suite à votre lettre du 26 octobre 2015 concernant la protection du territoire au mont Kaaikop.

À la lecture de votre lettre, force est de constater que les positions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et celles de la Coalition du Mont-Kaaikop sont toujours divergentes quant à la protection intégrale d'une partie du territoire.

En effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) en collaboration avec le MFFP et le milieu régional n'ont pas retenu le mont Kaaikop comme territoire à protéger dans les Laurentides à la suite d'une analyse scientifique.

Afin de résoudre la présente impasse, le MFFP souhaite reprendre le dossier sur de nouvelles bases. Ainsi, le MFFP retirera des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) les interventions forestières planifiées sur les terres publiques situées sur le mont Kaaikop (chantier Legault), telles qu'elles ont été présentées lors de la consultation publique de novembre 2012.

En conséquence, nous vous informons par la présente qu'aucune intervention forestière n'aura lieu au chantier Legault aussi longtemps que le secteur n'aura pas fait l'objet d'une nouvelle consultation publique conformément à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. D'ailleurs, des avis publics seront publiés à cet effet dans les médias régionaux afin de confirmer ce retrait.



Par ailleurs, comme vous le souhaitez, il est possible pour des tiers de prendre part activement à la planification forestière. D'ailleurs, le MFFP souhaiterait échanger avec vous dans l'éventualité où des interventions forestières seraient prévues au mont Kaaikop. Au-delà des consultations, il serait également possible d'avoir des rencontres techniques afin que vous partagiez vos préoccupations et que le MFFP puisse répondre à vos questions. Aussi, rappelons que la MRC des Laurentides représente la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire. Déjà, nous vous confirmons que si des interventions forestières devaient se réaliser sur le mont Kaaikop, vous aurez la possibilité de faire partie d'un comité de suivi des opérations forestières.

Enfin, soyez assurés que vous serez également contactés lors de prochaines consultations publiques touchant le mont Kaaikop. Retenez que le MFFP prend l'engagement de travailler en toute transparence avec votre organisation pour assurer une gestion durable des forêts et de la faune qui favorise l'apport économique de ces secteurs d'activité, au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Pierre Ménard